

B i b l i o t h è q u e
des
HISTOIRES

**Rendre
à César**

**Économie et société
dans la Rome antique**

par

CLAUDE NICOLET

nrf
Éditions Gallimard

© *Éditions Gallimard, 1988.*

PROVENANCE DES CHAPITRES

- « Economy, Trade, Agriculture », dans J. CROOK, A. LINTOTT et E. RAWSON (éd.), *Cambridge Ancient History*, vol. IX, chap. XVI, Cambridge University Press, à paraître.
- « Il pensiero economico dei Romani », dans L. FIRPO (éd.), *Storia delle idee politiche, economiche e sociali*, tome I, 1982, Turin, UTET, pp. 877-960.
- « Augustus. Government and the propertied classes », dans F. MILLAR et E. SEGAL (éd.), *Caesar Augustus, Seven Aspects*, Oxford, University Press, 1984, pp. 89-128.
- « Il modelo imperiale romano », dans A. MOMIGLIANO (†) et A. SCHIAVONE (éd.), *Storia di Roma*, vol. II, Turin, Einaudi, à paraître.

L'Auteur et l'Éditeur remercient la Cambridge University Press et les Éditions Einaudi, qui n'ont pas attendu les publications anglaise et italienne pour consentir à la présente publication française.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- AAN* *Atti dell'Accademia di Scienze morali e politiche della Società nazionale di Scienze, Lettere ed Arti di Napoli*, Naples, Giannini
- AIIN* *Annali dell'Istituto italiano di Numismatica*, Rome
- AJAH* *American Journal of Ancient History*, Cambridge Mass., Robinson Hall, Harvard University
- AJPh* *American Journal of Philology*, Baltimore, John Hopkins Press
- Annales E.S.C.* *Annales (Économie, Sociétés, Civilisations)*, Paris, Colin
- AnnEpigr* *L'Année épigraphique*, Paris, Presses universitaires
- ANRW* *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt. Geschichte und Kultur Roms im Spiegel der neueren Forschung*, Berlin, de Gruyter
- ArchClass* *Archeologia Classica. Rivista della Scuola nazionale di Archeologia*, pubbl. a cura degli Ist. di Archeologia e Storia dell'arte greca e romana e di Etruscologia e antichità italiche dell'Univ. di Roma, Rome, L'Erma
- ARID* *Analecta Romana Instituti Danici*, Odense Univ. Pr.
- ASNP* *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa*, Cl. di Lettere e Filosofia, Pise, Piazza dei Cavalieri
- BAGB* *Bulletin de L'Association Guillaume-Budé*, Paris, Les Belles Lettres
- BASP* *Bulletin of the American Society of Papyrologists*, New York, Columbia Univ.
- BCAR* *Bollettino della Commissione Archeologica Comunale in Roma*, Rome, L'Erma
- BCH* *Bulletin de correspondance hellénique*, Paris, De Boccard
- BICS* *Bulletin of the Institute of Classical Studies of the University of London*, Londres, 31-34 Gordon Square
- Bj* *Bonner Jahrbücher des Rheinischen Landesmuseums in Bonn und des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande*, Kevelaer, Butzon & Bercker

- CIL* *Corpus inscriptionum latinarum* (Berlin, de Gruyter)
- FIRA* *Fontes iuris romani anteiustiniani*, V. Arangio Ruiz, S. Riccobono et alii (éd.)
- CJ* *The Classical Journal*, Athens, Univ. of Georgia
- Cod. Theod.* *Code théodosien*
- CQ* *Classical Quarterly*, Oxford University Press
- CRAI* *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, Paris, Klincksieck
- DArch* *Dialoghi di Archeologia*, Rome
- Dig.* *Digesta Justiniani* (Digeste)
- GS* *Gesammelte Schriften*
- HSPH* *Harvard Studies in Classical Philology*, Cambridge, Mass., Harvard University Press
- ILLRP* *Inscriptiones Latinae liberae Rei Publicae*, 2 vol., Florence, éd. Nuova Italia, 1957-1963
- ILS* *Inscriptiones Latinae selectae* (éd. H. Dessau), 3 vol., Berlin, 1892-1916
- JFA* *Journal of Field Archaeology*, Boston Univ. Press
- JRS* *Journal of Roman Studies*, Londres
- JS* *Journal des savants*, Paris, Klincksieck
- MAAR* *Memoirs of the American Academy in Rome*
- MAI* *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, Paris, Klincksieck
- MEFR/MEFRA* *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, Paris, De Boccard
- MH* *Museum Helveticum. Revue suisse pour l'étude de l'Antiquité classique*, Bâle, Schwabe
- Mommsen, D.P. Th. Mommsen, *Le Droit public romain*
- PBSR* *Papers of the British School at Rome*, Londres, Macmillan
- PCPhS* *Proceedings of the Cambridge Philological Society*, Cambridge, University Press
- PP* *La Parola del Passato. Rivista di Studi antichi*, Naples, Macchiaroli
- RA* *Revue archéologique*, Paris, Presses universitaires
- REA* *Revue des études anciennes*, Bordeaux
- REL* *Revue des études latines*, Paris, Les Belles Lettres
- RFIC* *Rivista di Filologia e di Istruzione Classica*, Turin, Loescher
- RH* *Revue historique*, Paris, Presses universitaires
- RHD* *Revue historique du droit français et étranger*, Paris, Librairie de droit et jurisprudence
- RHES* *Revue d'histoire économique et sociale*, Paris, Rivière
- RIDA* *Revue internationale des droits de l'Antiquité*, Bruxelles
- RIL* *Rendiconti dell'Istituto Lombardo, Classe di Lettere, Scienze morali e storiche*, Milan

| | |
|-----------------------|--|
| <i>RPhilos</i> | <i>Revue philosophique de la France et de l'étranger</i> , Paris, Presses universitaires |
| <i>RPh</i> | <i>Revue de philologie</i> , Paris, Klincksieck |
| <i>RSI</i> | <i>Rivista storica italiana</i> , Naples, Ed. Scientifiche Italiane |
| <i>Schol. Bob.</i> | <i>Scholia Bobiensia ad Ciceronem</i> (éd. Stangl) |
| <i>Schol. Gronov.</i> | <i>Scholia Gronoviana in Ciceronis orationes</i> (éd. Stangl) |
| <i>SHA</i> | <i>Scriptores historiae augustae</i> |
| <i>TAPhA</i> | <i>Transactions of the American Philological Association</i> (Baltimore) |
| <i>ZPE</i> | <i>Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik</i> , Bonn, Habelt |

ÉCONOMIE DES ANCIENS,
ÉCONOMIE DES MODERNES :
REMARQUES
HISTORIOGRAPHIQUES

Peut-on écrire une histoire économique de l'Antiquité romaine ? Les quatre contributions qu'on va lire ne prétendent certes pas donner une réponse à une telle question. Mais du moins apportent-elles (je l'espère) quelques éléments de réflexion, en particulier parce qu'elles l'abordent par quelques-unes des voies convergentes qui ont caractérisé, au cours des âges, les tentatives diverses dont elle a été l'objet.

Qu'une histoire économique de l'Antiquité¹ soit nécessaire semble aller de soi : s'ils ont inventé le mot *oikonomía* (même dans le sens étroit et spécifique qu'on verra ci-dessous, p. 118), les Grecs et les Romains avaient bien évidemment, comme toute société, leurs besoins, leurs activités et leurs préoccupations « économiques ». Il

1. Depuis celle d'E. Meyer, la seule synthèse moderne générale sur l'économie ancienne est celle de F. HEICHELHEIM, *Wirtschaftsgeschichte des Altertums* (1938), qu'on consultera dans la 2^e éd. anglaise (Leyde, 1958), et dans l'édition italienne, *Storia economica del mondo antico*, Bari, 1972, avec introduction par M. MAZZA, et bibliographie mise à jour pp. 1169-1215. Pour les débats historiographiques et méthodologiques des années 1920-1970, voir E. LÉPORE, « *Economia antica e storiografia moderna* (appunti per un bilancio di generazioni) », dans *Ricerche storiche ed economiche in memoria di Corrado Barbagallo*, vol. I, Naples, 1970, pp. 1-33. Les dernières grandes synthèses consacrées séparément aux mondes grec et romain sont celles de M. ROSTOVITZEFF, *Social and Economic History of the Roman Empire*, 2 vol. (1^{re} éd., 1926; dernière éd. par M. Fraser), Oxford, 1957; ID., *Social and Economic History of the Hellenistic World*, 3 vol., Oxford, 1941; et de Tenney FRANK (et alii), *Economic Survey of Ancient Rome*, 6 vol., Baltimore, 1933-1940. Ouvrages très différents, mais tous trois presque exhaustifs pour la collecte et l'utilisation du matériel. Sur Rostovtzeff, lire désormais la remarquable étude de J. ANDREAU, « Antique, moderne et temps présent : la carrière et l'œuvre de Michel Ivanovic Rostovtzeff (1870-1952) », introduction à la nouvelle trad. franç. de l'*Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, Paris, 1988, I-LXXIV; en outre K. CHRIST, *Von Gibbon zu Rostovtzeff*, Darmstadt, 1972, pp. 334-349.

faut essayer d'en rendre compte, comme de toute autre chose. On pourrait certes en douter en lisant certaines histoires éloquentes et moralisantes qui l'ignoraient superbement, mais cette ignorance était un parti pris général qui caractérisait toute l'Histoire.

N'en ont douté, en revanche, ni les grands érudits qui ont, du XVI^e au XVIII^e siècle, posé fermement les bases de la future histoire « critique » du XIX^e, ni même, d'un autre côté, au XVIII^e siècle, les précurseurs ou les fondateurs de la science économique. Les premiers, en s'occupant comme ils le faisaient, de manière diachronique, de tous les aspects « réels » de la vie antique (monnaies, inscriptions, mœurs, institutions) relevaient de nombreux renseignements qui touchaient à ces problèmes. Ils les regroupaient dans des dissertations diverses² qui pouvaient aller des « tributs et des revenus »³ aux questions proprement économiques, en passant par la monnaie et le rapport entre les monnaies et les prix. La fameuse Réponse à M. de Malestroict de Jean Bodin⁴ est, pour une très large part, une étude sur ces derniers qui prend en compte, d'un point de vue absolument continu, réalités antiques, médiévales et modernes. Mais si l'on trouve dans ce genre de travaux une foule de découvertes ou de remarques ingénieuses, la proximité culturelle que ressentaient leurs auteurs à l'égard de l'Antiquité explique en général, je crois, l'absence de toute interrogation un peu poussée sur la nature spécifique ou non de l'économie antique — sur la place que tenait l'économie dans la vie des Anciens. D'où leur absence d'étonnement, et parfois leur crédulité. Cette continuité culturelle avait en revanche l'avantage de leur permettre de

2. Elles ont été pour la plupart réunies dans le *Thesaurus Antiquitatum Romanarum* de J.G. GRAEVIUS (1^{re} éd. Utrecht, 1694-1695; 2^e. Venise, 1732) et dans le *Thesaurus Graecarum Antiquitatum* de J. GRONOVIVS (2^e éd. Venise, 1732); elles sont citées en général par Dureau de La Malle, qui en dépend encore beaucoup; et énumérées utilement par E. CICCOTTI, «L'evoluzione della storiografia e la storia economica», dans V. PARETO (éd.), *Biblioteca di storia economica*, I, 1, Milan, 1903, pp. XVII-LXV, spécial pp. XLV-LX (sur Ciccotti, cf. ci-dessous n. 27).

3. P. BURMANN, *De vectigalibus populi Romani dissertatio* (2^e éd. Utrecht, 1714).

4. J. BODIN, *Response aux paradoxes de M. de Malestroict*, 1568 (rééditée par H. Hauser, Paris, 1932); sur les rapports avec le *De Asse* de G. Budé (1515), et les *Antiquités gauloises...* de Claude Fauchet (1579), cf. Cl. NICOLET, « Les variations des prix et la "théorie quantitative" de la monnaie à Rome, de Cicéron à Pline l'Ancien », *Annales. E.S.C.*, 26 (1971), pp. 1203-1227; et l'article à paraître de E. BUDDRUS, « Jean Bodin et la théorie quantitative de la monnaie », *JS*, 1987 [1988], pp. 89-125.

mieux saisir certaines caractéristiques des sociétés antiques (le système des ordres chez les Romains, par exemple)⁵ avec ce qu'on peut appeler une « pertinence innocente » : à cet égard⁶ ces Modernes sont encore des Anciens.

Pour eux, l'histoire économique de l'Antiquité (ils n'emploient pas le terme, bien sûr) va de soi. Il est vrai qu'ils ne semblent pas l'identifier en tant que telle. Le mot économie, s'il était par hasard employé, désignait encore à cette époque, comme dans l'Antiquité, la sage gestion du patrimoine. En dehors d'elle, on ne distinguait guère, à l'intérieur de ce qu'on appelait significativement la « félicité publique »⁷, ce qui est du ressort de l'ordre public, du bon gouvernement, de l'effet des bonnes lois, et ce qui dépend plus particulièrement de l'abondance, de la production et de la consommation des biens, le tout — avant Adam Smith et les physiocrates — formant proprement non seulement la « richesse », mais la « félicité » des nations. À ce stade, l'économie, on le voit, est encore ressentie comme fortement « intégrée » dans la société civile et même dans la sphère de la politique. Ce qui n'est sans doute pas faux — s'agissant en tout cas de l'Antiquité — mais qui doit être démontré en conclusion, et non être affirmé axiomatiquement. Ces auteurs, tous pénétrés de

5. Cf. mes remarques sur Charles LOYSEAU, auteur du *Traité des offices ; des seigneuries ; des ordres et des dignités* (1610), dans Cl. NICOLET (éd.), *Des ordres à Rome*, Paris, 1984, pp. 20-21.

6. Significatif est, par exemple, le pamphlet du grand antiquaire et épigraphiste Scipione MAFFEI, *Del impiego del denaro* (1746) qui, pour défendre (en distinguant soigneusement le prêt d'argent de l'usure) une certaine modernité économique contre les interdictions religieuses, puise aussi bien dans sa vaste culture scripturaire et patristique que dans son savoir épigraphique et même papyrologique (p. 161).

7. La remarque se trouve dans J.G. TYDEMAN, *Disquisito juridico-politica de oeconomiae politicae notionibus in Corpore juris civilis justiniani*, Leyde, 1838, pp. 2-3. Elle est tout à fait exacte et peu surprenante : il suffit de lire l'article « Économie politique » de l'*Encyclopédie* (1755), dû, comme on sait, à Rousseau, pour voir que cette dernière étant, en gros, assimilée au « gouvernement » englobe certes les questions financières et « économiques », mais en troisième position, à la suite de bien d'autres (R. DERATHÉ, éd. Pléiade, pp. LXXVIII-LXXX). Cf. l'ouvrage du grand antiquaire L.A. MURATORI, *Della pubblica felicità, oggetto de buoni principi*, Lucques, 1746 ; et l'essai *De la félicité publique, ou considérations sur le sort des hommes dans les diverses époques de l'Histoire*, par le marquis de CHASTELLUX, Amsterdam, 1772, dont la première moitié traitait des Anciens. Sur la lente émergence épistémologique de l'économie (ou science de la richesse) cf. — avec des précautions — P. VIDONNE, *Essai sur la formation de la pensée économique*, Paris/Grenoble, 1982. Mais, en fin de compte, il faut toujours relire l'admirable *Discours préliminaire au traité d'économie politique* de J.-B. SAY (1805) pour l'exposé des doctrines avant Adam Smith (que je cite dans l'éd. Calmann-Lévy, Paris, 1972, pp. 19-28).

l'importance du bien public, tous hommes des Lumières, ont le sentiment très vif d'un progrès de l'humanité qui ne se manifeste pas seulement dans les arts et les sciences, mais aussi, au bénéfice des Modernes, dans le « bonheur », c'est-à-dire en partie dans la richesse ou, au moins, dans le bien-être des peuples. Ils sont essentiellement pratiques. Leur but est le bonheur présent et futur de la société. L'économie dépend du bon gouvernement ; les Anciens ne sont convoqués que pour nous enseigner leurs succès ou nous avertir de leurs erreurs.

L'érudition elle-même — apparemment désintéressée — pouvait être parfois sollicitée par le pouvoir lui-même, dans le domaine de l'économie ou indifféremment dans celui de la législation ou de la politique. En 1719, Lord Stanhope, qui voulait faire voter son *Peerage Bill* sur le recrutement de la Chambre des lords, interrogeait très officiellement — pour lui emprunter des arguments, ou par simple souci d'information — le célèbre abbé de Vertot⁸ sur « la voie commune et régulière, dans les quatre ou cinq premiers siècles de la République, qui donnait accès au Sénat ». Cinquante ans auparavant — nous n'en savons pas plus — Colbert s'était, lui aussi, adressé à un érudit connu (quoique peut-être moins célèbre à cette date que Vertot en 1716), P.-D. Huet, pour obtenir de lui une histoire du commerce et de la navigation des Anciens (qui ne sera publiée que fort tard, en 1716). Futur sous-précepteur du Dauphin, Huet⁹ était à coup sûr un grand éru-

8. Sur cet épisode, B. WILLIAMS, *Stanhope, a Study in eighteenth Century War and Diplomacy*, Oxford, 1932, pp. 408 sqq. ; W. MICHAEL, *England under George I*, vol. I, 1936, pp. 214-219 ; questions et réponses furent publiées à Londres en 1721, *A Memorial sent from London by the Late Earl Stanhope to the abbé de Vertot at Paris*, et plus tard ajouté aux rééditions de la célèbre *Histoire des révolutions arrivées dans le gouvernement de l'ancienne Rome*, dont la première édition datait de 1719. Sur P. Aubert de Vertot, cf. provisoirement A. de BARANTE, « Vertot », dans *Études historiques et biographiques*, II, Paris, 1837, pp. 262-271, en attendant la publication (hélas posthume, École française de Rome) de la thèse de M. RASKOLNIKOFF, *Histoire romaine et critique historique dans l'Europe des Lumières* (Strasbourg, 1986, pp. 34-44, ex. dactylogr.).

9. Sur Pierre-Daniel Huet, je ne connais que le livre médiocre et disert de J. D'AVENEL, *Histoire de la vie et des ouvrages de Huet, évêque d'Avranches*, Mortain, 1863 (pp. 299 sqq. sur ce qu'il appelle à tort le *Traité* du commerce...). Je cite l'ouvrage dans l'édition de Lyon, 1763. D'après la préface de Huet à Colbert, ce dernier aurait sans doute demandé d'abord le travail à « celui qui a écrit depuis peu et par vos ordres des avantages que peut attirer à cet État le commerce des Indes », qui serait sans doute l'académicien F. CHARPENTIER, *Relation de l'établissement de la Compagnie française pour le commerce des Indes orientales*, 1665 (je dois ce renseignement à mon ami P. Jeannin, que je remercie vivement).

dit, lecteur et éditeur des auteurs anciens : le choix n'était pas mauvais. Le résultat est pourtant décevant (et Huet l'a senti, qui a refusé pendant longtemps de publier son livre). Car si les lectures sont immenses (même si les auteurs sont cités avec la désinvolture propre au goût du temps), Huet a écrit en fait une histoire des guerres maritimes et de la puissance navale des Anciens. À la rigueur, une histoire de la géographie et des découvertes, plus que celle du commerce. Pourtant, quelques chapitres bien venus sont consacrés à l'organisation des naviculaires au Bas-Empire, ou au commerce d'Égypte sous Justinien. Mais il n'y a quasiment rien sur la nature réelle, le développement, l'expression monétaire des échanges (les métaux sont absents de l'index). Quant à la doctrine — s'il y en a —, elle est naïvement mercantiliste : il faut protéger et encourager le commerce. En conclusion, les Romains sont discrètement blâmés pour avoir mis des entraves, durant le Bas-Empire, à la liberté du commerce et du transport maritime (p. 444), et surtout pour avoir « fait sentir désagréablement aux marchands les dégoûts de leur emploi » (p. 445). Les ignorances et les erreurs de l'Antiquité ne sont pas cachées ; les Modernes sont loués, mais à l'intérieur d'une histoire en quelque sorte continue et homogène¹⁰.

10. Montesquieu fournit un bon exemple de cette utilisation de l'Antiquité dans une perspective en quelque sorte intemporelle dans les livres XX à XXIII de *L'Esprit des lois* : « Les lois, dans le rapport qu'elles ont avec le commerce », considéré d'abord « dans sa nature et ses distinctions », puis « dans les Révolutions qu'il a eues dans le monde » (XXI), enfin « des lois, dans le rapport qu'elles ont avec l'usage de la monnaie ». Il s'agit là, avec le livre XXIV sur la population, de ce qu'on peut appeler sa « théorie économique » (cf. A. COTTA, « Le développement économique dans la pensée de Montesquieu », *RHES*, 1957, 4, pp. 370-415). On ne s'étonnera pas de trouver chez Montesquieu, comme à l'accoutumée, de continuelles références à l'Antiquité même dans ses livres non historiques (XX). Les dix-neuf premiers chapitres du livre XXI, historique, traitent de l'Antiquité, un bon tiers du livre XXII étudie la monnaie romaine et les lois sur l'usure. Dans sa polémique avec la Sorbonne sur la condamnation de cette dernière (qu'il désapprouve, au fond), il invoque constamment Aristote (éd. Derathé, 1973, II, p. 510), tout comme il donnera une longueur démesurée, au livre XXIII, au chap. XXI, « des lois des Romains sur la propagation de l'espèce ». Il ne s'agit pas de remplissage, ni de pédanterie, mais des partis pris les plus intimes de Montesquieu, dans sa méthode, comme dans ses convictions. L'économie, qu'il n'identifie guère en tant que telle (ce qu'il appelle « commerce » lui ressemble fort, n'excluant en somme que l'agriculture : cf. FORBONNAIS, art. *Commerce*, *Encyclopédie*, III, 1753, p. 699 a), est, comme toute autre chose, un objet de législation ; elle marque la « police » et le « gouvernement » ; et ce sont précisément ces rapports qu'il veut étudier. Il vit, de toute manière, dans un monde encore marqué par le privilège et le monopole. Et s'il y a des échappées célèbres (XX, II : « l'effet naturel

*

Il n'en va pas de même, à vrai dire, des premiers « économistes ». Ce n'est pas que l'interprétation de l'histoire leur soit aussi consubstantielle qu'à la postérité de Marx. À la recherche d'une science de la production et des échanges qui, pour presque tous, avait un but éminemment pratique ou normatif, leurs incursions dans le passé ne remontent guère, en général, au-delà des débuts des Temps modernes. Encore faut-il distinguer assez nettement plusieurs époques et plusieurs courants. Les précurseurs de l'économie du premier XVIII^e siècle, surtout en France, sont, comme les juristes ou les historiens, encore soumis à ce très vif sentiment de dépendance et de continuité vis-à-vis de l'Antiquité. Mais en même temps, lorsqu'ils considèrent la réalité économique de leur temps, ils identifient des questions nouvelles sur lesquelles la confrontation qu'ils esquissent ou qu'ils suscitent avec leurs équivalences dans l'Antiquité vont montrer de plus en plus le caractère hétérogène et discontinu des deux réalités historiques. Comme l'a bien montré récemment P. Rosanvallon¹¹, une des questions principales est celle du commerce lointain, des avantages et des inconvénients des colonies. C'est ainsi qu'apparaît le problème de l'esclavage, trait apparemment commun à l'Antiquité et aux « colo-

du commerce est de porter à la paix »), on sait, par exemple, qu'il reste encore partisan (XX, XLII) de l'interdiction pour les nobles de commercer — en France du moins (mais il en a donné la raison au chap. XXI : « L'usage qui a permis en Angleterre le commerce à la noblesse est une des choses qui a le plus contribué à affaiblir le gouvernement monarchique »). La théorie générale qu'il tente de dégager doit être valable pour tous les temps ; il n'a donc pas de raisons particulières d'opposer modernité et antiquité, d'exalter l'une ou l'autre ; il sait bien, s'il le faut, marquer les contrastes : « la boussole ouvrit pour ainsi dire l'univers » (XXI, XXI) ; « les colonies (qu'on a formées dans les terres découvertes) sont sous un genre de dépendance dont on ne donne que peu d'exemples dans les colonies anciennes » (*ibid.*). Et sa perspicacité lui fait rejeter — bien qu'il l'ait naturellement utilisée — la naïve admiration de Huet pour le commerce des Romains (Derathé, II, p. 509).

11. Je m'inspire largement, dans les pages qui suivent, en les complétant parfois, des contributions inédites de P. Rosanvallon, de J. Andreau, de M. Raskolnikoff et de moi-même lors d'une table ronde fermée organisée, le 5 juin 1984, par l'U.A. du C.N.R.S. que je dirige. Je remercie vivement P. Rosanvallon et J. Andreau de m'y avoir autorisé et de m'avoir généreusement prêté leurs notes. Mouza Raskolnikoff, trop tôt arrachée à notre amitié, aurait été la mieux désignée pour étudier de près cet aspect de l'historiographie de l'Antiquité au XVIII^e siècle. Cf. sa thèse citée n. 8.

nies » modernes, mais aux colonies uniquement, ce qui crée une différence considérable. La typologie des colonies est établie en fait par Savary des Brulons (*Dictionnaire du commerce*, 1723), reprise sous des formes diverses par Montesquieu et Forbonnais¹². De l'un aux autres, d'ailleurs, le modèle se diversifie. Savary distingue, dans l'Antiquité, des colonies que nous dirions « de peuplement » : celles des Grecs, des Phéniciens, des Barbares dans l'Empire, et d'autres, qui ne sont que des garnisons pour conquérir et surveiller (les colonies romaines). Les modernes, elles, combinent les deux aspects. Chez Forbonnais, les catégories sont plus nombreuses : il y a toujours les colonies liées à l'esprit de conquête (celles d'Alexandre et des Romains) ; celles qui sont liées aux invasions, et qui aboutissent à une fusion entre les peuples ; celles qui ne sont en fait que des comptoirs, établies essentiellement pour le commerce (Tyr, Marseille). Mais il y a également une catégorie très importante dans l'Antiquité, celle qui comporte des colonies de peuplement, formant de nouvelles cités indépendantes, qui sont aussi des places commerciales de grande importance : tel fut le cas de la « colonisation » grecque en Asie, dans le Pont-Euxin, en Sicile et en Grande Grèce. Enfin, la colonisation européenne moderne, depuis le XV^e siècle, qui regroupe bien évidemment, à l'exclusion de la colonisation « militaire » à la romaine, tous ces caractères. Or, sur ce problème encore, nous devons constater, en France au moins, une convergence remarquable entre les inquiétudes proprement contemporaines et les efforts de l'érudition. En 1745 et en 1750, l'Académie des inscriptions met de façon significative au concours deux questions : « Quels étaient les droits des métropoles grecques sur leurs colonies, les devoirs des colonies envers les métropoles et les engagements réciproques des unes envers les autres ? », et : « Quelle fut l'autorité du Sénat romain sur les colonies romaines, comparée avec l'autorité des métropoles grecques sur leurs colonies »¹³. Peu

12. VÉRON de FORBONNAIS, art. *Colonies*, *Encyclopédie*, III (1753), pp. 648-650 ; art. *Commerce*, *ibid.*, pp. 690-699.

13. On trouve la liste des questions mises au concours dans E. DE LA ROZIÈRE et E. CHATEL, *Table générale et méthodique des mémoires contenus dans les recueils de l'Académie des inscriptions et belles lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques*, Paris, 1856. Entre 1765 et 1784, celles qui concernent l'économie antique sont nombreuses :

importe la relative médiocrité des réponses : l'esprit du temps se voit clairement dans les questions. Quelques décennies plus tard c'est encore un érudit français, G.E. Guilhem de Sainte-Croix (1746-1806), qui publie en 1779 *De l'état et du sort des colonies des anciens peuples* (avec des observations sur les colonies des Modernes) où il analyse l'échec de Carthage, qui a scellé son malheureux destin en voulant poursuivre par la force et la conquête ce qu'elle avait heureusement inauguré sur un motif purement économique et commercial. Allusion transparente à l'Angleterre. On voit que, dès lors, l'Antiquité se diversifie : il s'y trouve en somme de l'antique (Rome, etc.) et du moins antique, presque du moderne. Du moderne, c'est-à-dire de l'économique.

Car c'est justement dans une conscience nouvelle et admirative — sinon orgueilleuse — d'une « modernité » radicalement coupée de l'Antiquité que se développent, au XVIII^e siècle et en Écosse, une science et une philosophie de l'économie — une « économie politique ». À la lettre, pour des hommes aussi divers qu'Adam Smith, Ricardo ou, en France, J.-B. Say, il y a une sorte de changement de nature dans l'histoire des hommes, avec la découverte du Nouveau Monde, le peuplement de l'Amérique, le grand commerce, la naissance de l'entreprise industrielle, qui rejette les Anciens comme dans une autre planète. Si l'on ajoute que, pour eux, cette modernité économique — qui est donc aussi un peu une naissance de l'économie — s'accompagne de, et ne se comprend que par la liberté d'entreprendre et son corollaire la liberté politique, on voit que le contraste est si grand qu'il ne vaut sans doute pas la peine, à leurs yeux, d'en chercher plus loin les raisons¹⁴.

1760, « Quelle a été l'étendue de la navigation et du commerce des Égyptiens ? » ; 1774, « Quel était l'état de l'agriculture chez les Romains, depuis les commencements de la République jusqu'au siècle de Jules César, relativement au gouvernement, aux mœurs, au commerce ? » (remarque le libellé encore prééconomiste) ; 1777, « Quel fut l'état de l'agriculture des Romains depuis Jules César jusqu'à Théodose ? » ; 1784, « Quel fut l'état du commerce chez les Romains ? » ; pour la réponse de F. Mengotti, cf. ci-dessous, n. 18.

14. La naissance de l'économie politique se rattache, on le voit, au grand débat sur « la liberté des Anciens et la liberté des Modernes » jalonné par B. Constant et, avant lui, par les Idéologues. Cf. mes remarques dans *L'Idée républicaine en France*, Paris, 1982, pp. 479-483 ; M. RASKOLNIKOFF, « Volney et les Idéologues : le refus de Rome », *RH*, 1982, pp.358-373.

CLAUDE NICOLET

Rendre à César **Économie et société dans la Rome antique**

Les Anciens ne sont pas les Modernes. Sont-ils, pour autant, habitants d'une autre planète, à tout jamais séparés par une altérité sans appel ? Les quatre essais réunis dans ce livre posent implicitement ce problème, sous l'angle particulier de l'histoire économique et sociale : peut-on écrire une histoire économique de l'Antiquité romaine et à quelles conditions ?

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la question se pose. La pensée libérale naissante à l'aube du XIX^e siècle avait déjà glosé sur la « liberté des Anciens » irréductible à la « liberté des Modernes ». L'« économie » — découverte en tant qu'objet de science et science autonome peu avant, dans l'Europe des Lumières — permettait, de manière analogue, au sentiment orgueilleux de la Modernité de se poser en s'opposant à l'Antiquité. Rome avait péri pour avoir maintenu l'esclavage, méprisé le commerce et l'entreprise, ruiné l'agriculture par les effets cumulés des « privilèges » juridiques, de la fiscalité abusive et du développement d'un état bureaucratique. Jusqu'où les progrès de la philologie, de l'histoire, de l'archéologie et de l'économie ont-ils permis de remanier ces certitudes moralisantes ?

C'est en rappelant liminairement ces conditions « critiques » du travail historique que Claude Nicolet, auteur du *Métier de citoyen dans la Rome républicaine* (1976, rééd. « Tel », 1989) et de *L'Idée républicaine en France* (1982) présente, dans un style qui est tantôt celui du bilan, tantôt celui de l'essai, l'acquis et le programme d'une histoire économique et sociale de Rome, de la fin de la République au « modèle » de l'Empire.



9 782070 714711



Extrait de la publication

A 71471

ISBN 2-07-071471-3

132 FF tc